

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 6 avril 2017

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 5 avril 2017, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet suppléant, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jean-Claude Pouliot, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

M. Jean-Pierre Turcotte est remplacé par M. Yves Lévesque.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2017
5. Adoption des états financiers audités de la MRC au 31 décembre 2016
6. Adoption du Plan de mise en œuvre de la MRC élaboré dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec 2016-2021
7. Nomination – Comité directeur de l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis
8. Avis de motion – Règlement de contrôle intérimaire
9. Embauche de l'urbaniste
10. Adoption des dépenses du mois de mars 2017
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

## **2• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2017-04-32**

**Sur proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de corrections d'usage et l'ajout des points 12.1 *Autorisation CPTAQ pour travaux d'Hydro-Québec*, 12.2 *Entente sur les paysages – Ajout du ministère de la Culture et des Communications*, 12.3 *Certificat de conformité – Règlement 2017-350 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans*, le point 12. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

## **3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2017**

### **Résolution 2017-04-33**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2017.

#### **4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2017**

5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> février (p. 2)

Une rencontre entre les ministères des Affaires municipales (MAMOT), celui de la Culture (MCC) et la MRC a eu lieu le 16 mars. Une proposition commune MCC-MAMOT a été présentée.

#### **5• Adoption des états financiers audités de la MRC au 31 décembre 2016**

Mme Andrée-Anne Verreault, de la firme Mallette, a présenté les états financiers audités aux maires et a répondu à leurs questions avec satisfaction.

##### **Résolution 2017-04-34**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités au 31 décembre 2016, tels que déposés.

#### **6• Adoption du Plan de mise en œuvre de la MRC élaboré dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec 2016-2021**

##### **Résolution 2017-04-35**

**Attendu que** dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) exige de ses composantes qu'elles élaborent des Plans de mise en œuvre adaptés à leur réalité ;

**Attendu que** cette exigence correspond à la mesure 31 du PMGMR ;

**Attendu que** le ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que les municipalités se conforment au PGMR en vigueur sur leur territoire ;

**Attendu que** la CMQ a embauché des consultants pour l'élaboration de ce Plan de mise en œuvre ;

**Attendu qu'**un exercice de concertation a permis aux représentants municipaux de participer aux démarches d'élaboration de ce plan de mise en œuvre ;

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Yves Lévesque, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan de mise en œuvre de la MRC de l'Île d'Orléans élaboré dans le cadre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec 2016-2021.

**7• Nomination – Comité directeur de l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis**

**Résolution 2017-04-36**

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans est signataire de l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis ;

**Attendu que** la contribution financière de la MRC de l'Île d'Orléans à ladite Entente provient du Fonds de développement des territoires (FDT) ;

**Attendu que** la MRC de l'Île d'Orléans doit désigner un représentant sur le Comité directeur de ladite Entente ;

**Attendu que** pour respecter les règles relatives à la délégation de gestion du FDT, la MRC doit nommer un membre de son comité administratif ou son directeur général sur le comité directeur de l'Entente ;

**Attendu qu'**une clause de l'Entente stipule de plus, qu'un représentant du milieu municipal doit être membre du Forum des élus ;

**Attendu que** le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte, a été désigné par la Communauté métropolitaine de Québec pour siéger sur le Comité directeur de l'Entente ;

**Attendu que** M. Harold Noël siège sur le Forum des Élus à titre de représentant de la MRC de l'Île d'Orléans ;

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Harold Noël pour représenter la MRC de l'Île d'Orléans sur le Comité directeur de l'Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis.

**8• Avis de motion – Règlement de contrôle intérimaire**

M. Harold Noël donne avis de motion à l'effet de déposer, lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement de contrôle intérimaire visant à modifier la réglementation du schéma d'aménagement et de développement de la MRC sur les coupes d'arbres.

**9• Embauche de l'urbaniste**

Nous avons reçu 22 candidatures, trois ayant été retenu pour une entrevue. Le comité de sélection composé de Mmes Sylvie Beaulieu, directrice générale de Sainte-Famille, Chantale Cormier et Alain Sasseville, inspecteur en bâtiment et environnement, recommande la candidature de Pascal Beaulieu à titre d'urbaniste de la MRC.

**Résolution 2017-04-37**

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'embaucher M. Pascal Beaulieu à titre d'urbaniste de la MRC de l'Île d'Orléans pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2017.

## 10• Adoption des dépenses du mois de mars 2017

### Résolution 2017-04-38

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2017, lesquelles s'élèvent à 128 270,93 \$.

## 11• Correspondance

Il n'y en a pas.

## 12• Varia

### 12.1 Autorisation CPTAQ pour travaux d'Hydro-Québec

#### Résolution 2017-04-39

**Attendu que** la Société Hydro-Québec doit remplacer les câbles sous-marins pour alimenter les clients de l'Île d'Orléans au moyen de deux lignes de distribution ;

**Attendu que** ces travaux auront lieu sur une partie des superficies permanentes et temporaires de lots situés en zone agricole dans la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu qu'**Hydro-Québec doit obtenir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans à recommander, par résolution, à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour l'utilisation des superficies visées par la demande à des fins autres que l'agriculture dans la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu qu'**il s'agit d'un projet d'utilité publique et que la Commission requiert une recommandation de la MRC en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ainsi que des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire ;

**Attendu que** le schéma d'aménagement et de développement de la MRC ne comporte pas d'objectifs spécifiques relativement à l'implantation de nouvelles lignes électriques sur le territoire;

**Attendu que** le projet ne compromet pas les orientations et les objectifs d'aménagement de la MRC liés aux grandes affectations « Agricole », « Rurale » et « Périmètre

d'urbanisation » touchées par le tracé de la nouvelle ligne électrique;

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée par** M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que le conseil de la MRC de l'Île d'Orléans recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accepter la demande d'autorisation de la société Hydro-Québec visant l'installation de deux nouveaux circuits d'alimentation pour les résidents de l'Île d'Orléans, en remplacement de ceux existants. Cette demande répond aux critères de l'article 62 de la LPTAA et est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'à son document complémentaire.

## **12.2 Entente sur les paysages – Ajout ministère de la Culture et des Communications**

### **Résolution 2017-04-40**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée par** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de demander au ministère de la Culture et des Communications de signer une entente pour une durée de deux ans, à partir du 1er avril 2017 jusqu'au 31 mars 2019, afin qu'il bonifie, au montant de 16 000 \$, le financement de l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2016-2019 au regard de la mise en oeuvre du plan d'action de cette entente et d'autoriser le préfet à conclure et signer cette entente avec le ministère de la Culture et des Communications.

## **12.3 Certificat de conformité – Règlement 2017-350 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans**

### **Résolution 2017-04-41**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée par** M. Yves Lévesque, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2017-350 modifiant le règlement de zonage #2005-239 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans afin de revoir les marges latérales applicables aux bâtiments principaux dans les zones 10-M, 14-R, 15-R, 18-R, 20-R, 22-R et 103-M, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

## **13• Période de questions**

Il n'y en a pas.

## **14• Levée de la réunion**

### **Résolution 2017-04-42**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h47.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3 mai 2017 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.**

---

**Chantale Cormier**  
**Directrice générale**

---

**Harold Noël**  
**Préfet-suppléant**